Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260521-D2026_057-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

Etaient présents : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

D2026-057 CONVENTION DE PARTENARIAT AVIS DE TEMPS FORT

Exposé :

Chaque année, les communes de Port-Louis, Locmiquélic, Gâvres et Riantec mènent une action commune sur l'organisation du festival « Avis de temps fort, les arts de la rue Rive Gauche » sur des lieux patrimoniaux et ce dans le cadre de leur politique culturelle respective.

Le festival se déroule sur deux jours dans le but de densifier la programmation et permettre aux publics de découvrir autrement les lieux patrimoniaux des communes.

Le coût du festival d'un montant de 29 060€ pour 2026 est pris en charge par la commune de Port-Louis.
La convention, qui détermine la participation de chacun des signataires, est soumise au vote du Conseil municipal.
La participation financière de la commune de Locmiquélic est prévue à hauteur de 3 000€.

Proposition :

Vu le projet de convention joint en annexe ,

Vu l'avis de la commission vie quotidienne et citoyenneté en date du 13 mai 2026,

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260521-D2026_057-DE

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention intercommunale « Avis de temps fort, les arts de la rue Rive Gauche »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Après que le Conseil municipal dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le 22 mai 2026

Madame LE QUER	Monsieur PATUREL	Monsieur FISCHER
La Secrétaire	Le Maire	Le Secrétaire